



Règles de sécurité pour les artisans/techniciens externes

Lerchmüller SA, Schinznach-Dorf

La vie et la santé des travailleurs ont la priorité absolue.

Nous respectons systématiquement les **règles de sécurité**. La sécurité au travail est une tâche commune.

Les **instructions et le contrôles de sécurité** sont des éléments essentiels de notre travail. En cas de doute, nous n'hésitons pas à poser des questions.

En cas de danger pour la vie et la santé; **nous disons STOP!** Dans de telles situations, nous avons le droit et le devoir d'interrompre le travail. Nous éliminons immédiatement les **lacunes en matière de sécurité**.

Si nous ne le pouvons pas, nous informons les supérieurs et avertissons les différents intervenants. Nous reprenons le travail uniquement après rétablissement des conditions de sécurité requises.

Nous planifions consciencieusement les travaux de maintenance.



Travailleur:

Je définis des mesures en conséquence! J'apporte mon expérience et mon savoir-faire en matière de sécurité.

Supérieur:

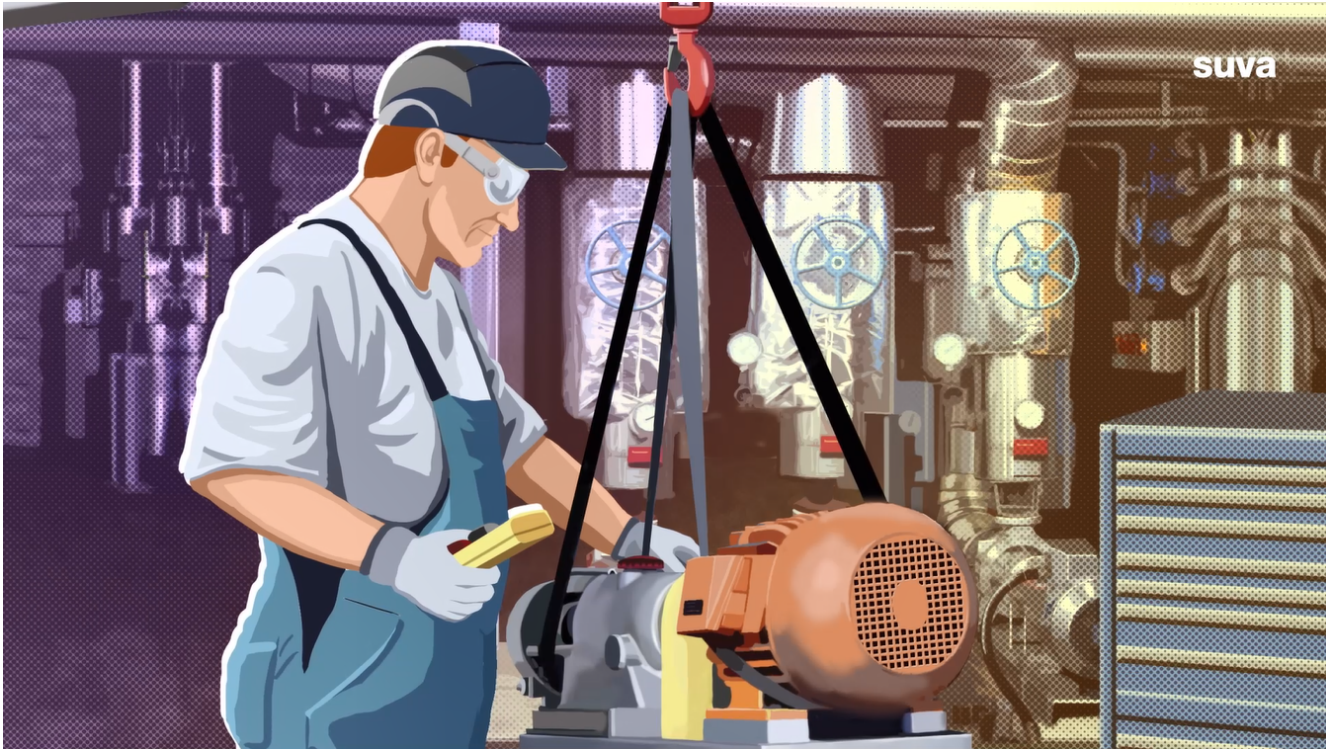
Mon employeur clarifie préalablement les phénomènes dangereux pouvant apparaître lors des travaux prévus.

Lien vers la vidéo:



<https://www.suva.ch/fr-ch/player?videoid=706429838>

Nous n'improvisons pas, même en cas de dépannage.



Travailleur:

Je respecte le plan de travail établi et j'utilise les moyens auxiliaires et les équipements de protection individuelle requis. En cas de situation dangereuse, je dis STOP et j'informe le donneur d'ordre et mon supérieur.

Supérieur:

L'entreprise Lerchmüller ne tolère aucune improvisation. En cas de lacunes, nous réagissons immédiatement. Nous contrôlons régulièrement si les personnes externes respectent les règles de sécurité.

Lien vers la vidéo:



<https://www.suva.ch/fr-ch/player?videoid=706470195>

Nous portons les équipements de protection individuelle.



Travailleur:

Je porte les équipements de protection individuelle requis pour travailler.

Supérieur:

L'entreprise mandataire s'assure que ses collaborateurs reçoivent les équipements de protection individuelle et les utilisent correctement.

Lien vers la vidéo:



<https://www.suva.ch/fr-ch/player?videoid=803950874>

Avant le début des travaux, nous arrêtons et sécurisons l'installation.



Travailleur:

Avant d'intervenir sur une installation, je coupe toutes les énergies et tous les flux de matériaux. Je sécurise l'installation au moyen de mon cadenas personnel.

Supérieur:

L'entreprise mandataire s'assure que les dispositifs d'arrêt appropriés sont mis à disposition et utilisés conformément aux prescriptions.

Lien vers la vidéo:



<https://www.suva.ch/fr-ch/player?videoid=706489920>

Nous n'intervenons sur des installations électriques qu'avec du personnel habilité et formé à cet effet.



Travailleur:

En cas de danger provenant du courant électrique, je dis STOP!

Supérieur:

L'entreprise mandataire n'emploie que du personnel disposant de la formation requise et exige de ses collaborateurs d'interrompre les travaux et d'informer le mandant en cas d'incertitude.

Lien vers la vidéo:



<https://www.suva.ch/fr-ch/player?videoid=706984986>

Nous éloignons les substances inflammables ou veillons à ce qu'elles ne puissent pas s'enflammer.



Travailleur:

Dans les zones à risque d'explosion (zones EX) ou d'incendie, je n'exécute des travaux de maintenance qu'après avoir obtenu l'autorisation du chef de production responsable ou du préposé à la sécurité de l'entreprise Lerchmüller AG.

Supérieur:

L'entreprise mandataire convient des mesures de protection contre les explosions et les incendies avec le chef de production responsable ou le préposé à la sécurité de l'entreprise Lerchmüller AG et ses collaborateurs.

Lien vers la vidéo:



<https://www.suva.ch/fr-ch/player?videoid=707702187>

Nous neutralisons les énergies résiduelles.



Travailleur:

Je dis STOP lorsque je détecte des énergies résiduelles (p. ex. une charge en hauteur non sécurisée). J'interviens sur une installation en marche uniquement si elle est pourvue d'un dispositif de marche particulière (p. ex. commande de validation) garantissant ma sécurité.

Supérieur:

L'entreprise mandataire définit le mode de neutralisation des énergies dangereuses. Les travaux sur des installations en marche sont autorisés uniquement si elles sont pourvues d'un dispositif de marche particulière.

Lien vers la vidéo:



<https://www.suva.ch/fr-ch/player?videoid=706589888>

Nous prenons des mesures pour éviter les chutes.



Travailleur:

En cas de risque de chute, je dis STOP! Je travaille uniquement avec les moyens auxiliaires requis et la formation correspondante.

Supérieur:

L'entreprise mandataire veille à ce que les postes de travail en hauteur soient sûrs et accessibles en toute sécurité. Ce personnel dispose de la formation requise et, si nécessaire, des certificats requis. L'entreprise mandataire ne tolère aucune improvisation!

Lien vers la vidéo:



<https://www.suva.ch/fr-ch/player?videoid=706970323>

Mieux que des prescriptions.

8 règles vitales.

1. Nous planifions consciencieusement les travaux de maintenance.
2. Nous n'improvisons pas, même en cas de dépannage.
3. Nous portons les équipements de protection individuelle.
4. Avant le début des travaux, nous arrêtons et sécurisons l'installation.
5. Nous n'intervenons sur des installations électriques qu'avec du personnel habilité et formé à cet effet.
6. Nous éloignons les substances inflammables ou veillons à ce qu'elles ne puissent pas s'enflammer.
7. Nous neutralisons les énergies résiduelles.
8. Nous prenons des mesures pour éviter les chutes.

Pour que chacun puisse rentrer chez soi en bonne santé.

Nous voulons préserver des vies.

Chaque année; 173 000 personnes subissent un accident dans une entreprise assurée à la Suva! Les règles vitales de la Suva ont pour but de réduire de moitié le nombre des accidents graves ou mortels. Pour y parvenir; il est indispensable qu'elles soient systématiquement respectées; ce par les cadres comme par les travailleurs. On ne transige pas avec les règles!

The logo for Lerchmüller, featuring the company name in white serif font on a red rectangular background.

Lerchmüller

Ihr Partner für Printmedien